

Politique sur les substances chimiques de RONA inc.

Mise à jour en décembre 2025

La politique sur les substances chimiques s'applique à tous les fournisseurs de biens de RONA inc. (ci-après, « RONA »). Elle vise à informer le public et les fournisseurs de la vision et des engagements de RONA.

Les substances chimiques jouent un rôle important dans le quotidien des gens. RONA reconnaît que certaines d'entre elles peuvent susciter des préoccupations en matière de santé et d'environnement, notamment en raison de leur persistance et de leur accumulation dans l'environnement. Bien que les réglementations soient de plus en plus renforcées, certains enjeux ne sont toujours pas visés par les cadres réglementaires actuels. À titre d'entreprise citoyenne responsable, RONA tient à faire affaire avec des fournisseurs qui, en plus de se conformer aux lois et réglementations applicables, partagent la vision environnementale de RONA.

Puisque l'approvisionnement responsable concerne tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement, RONA privilégie une approche de collaboration et de transparence avec les parties prenantes pour la mise en œuvre de cette politique et son amélioration continue.

RONA s'engage à revoir périodiquement la présente politique et à la modifier au besoin à l'aide des informations disponibles les plus récentes.

Programme ECO

Dans le cadre de son programme ECO, RONA identifie clairement les produits qui ont des certifications environnementales gérées par des tierces parties, notamment des certifications avec des exigences liées aux substances chimiques. Parmi celles-ci se trouvent les certifications suivantes : GREENGUARD®, GREENGUARD GOLD®, ECOLOGO®, EWG VERIFIED®, GreenLabel Plus®, SCS Indoor Advantage Gold®, Ecocert Canada® et OMRI Canada®.

RONA souhaite ainsi faciliter l'identification de ces produits certifiés, lesquels visent à offrir une alternative aux substances chimiques potentiellement préoccupantes.

Engagements

En plus de se conformer aux réglementations en vigueur, RONA souhaite adopter une approche proactive afin de limiter la présence de certaines substances chimiques potentiellement préoccupantes pour la santé et l'environnement dans son assortiment de produits en magasin. Dans le cadre de cette démarche, RONA demande à ses fournisseurs d'exclure certaines substances chimiques des catégories de produits suivantes :

Catégorie de produit	Substances chimiques exclues
Couvre-planchers en vinyle	Orthophtalates
Décapants à peinture	Chlorure de méthylène et de N-méthyl-2-pyrrolidone (NMP)
Moquettes d'intérieur	Triclosane, organoétain, orthophtalates, chlorure de vinyle, nonylphénol éthoxylé, cendre volante de charbon, formaldéhyde et métaux lourds ajoutés
Peintures murales intérieures et extérieures à l'eau	Triclosane, isocyanate, formaldéhyde, plomb et métaux lourds
Pesticides et plantes	Pesticides de la famille des néonicotinoïdes
Produits isolants en fibre de verre	Agents ignifuges bromés ou halogénés, trioxide d'antimoine, formaldéhyde et métaux lourds ajoutés
Pulvérisateurs de protection pour tissus	Substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA)
Tapis et carpettes résidentiels d'intérieur	Substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA)

Vérification

RONA s'attend à ce que ses fournisseurs s'assurent, au moyen de tests en laboratoire, que leurs produits respectent les exigences de cette politique. Les résultats de ces tests doivent être partagés à RONA sur demande, dans le cadre de son processus de vérification.

En cas de non-respect, un fournisseur devra mettre en place les mesures correctives nécessaires dans un délai convenu, sans quoi la relation commerciale avec celui-ci pourrait être compromise.